

Communiqué de presse de Monsieur Rivero
Paris, le 13 décembre 2007

Monsieur Rivero a pris connaissance de la décision de l'Autorité des marchés financiers, publiée ce jour, de non-conformité de l'OPRA de GECINA.

Monsieur Rivero y a lu avec surprise que l'AMF considérait que l'accord de séparation signé le 19 février 2007 créerait une action de concert entre lui et Monsieur Soler.

L'accord de séparation, qui est connu du marché et de l'AMF depuis sa signature, a au contraire été signé pour mettre fin à un désaccord majeur entre les principaux actionnaires de Metrovacesa qui bloquait cette société et sa filiale GECINA. Il articule l'accord de ses parties, lui-même, le groupe Sanahuja et Monsieur Soler pour faire une série d'opérations ponctuelles qui sont nécessaires à la bonne réalisation de cette séparation.

Les décisions mentionnées par l'accord de séparation et qui concernent GECINA ont été approuvées par son Conseil d'Administration, composé majoritairement d'administrateurs indépendants, à l'unanimité.

Ces opérations n'ont qu'un impact limité sur le patrimoine de cette société et n'affectent pas sa stratégie en s'inscrivant au contraire dans la continuité de la gestion dynamique de son patrimoine.

Monsieur Rivero réaffirme, comme il l'a indiqué dans sa déclaration de franchissement de seuil, qu'il n'agit pas de concert avec un autre actionnaire, y compris Monsieur Soler, vis-à-vis de GECINA et qu'il utilisera les voies de recours nécessaires pour faire valoir sa position.

Monsieur Rivero note enfin que, dans la théorie de l'AMF l'accord de séparation créerait une action de concert, l'OPRA de GECINA ne créerait une situation d'offre publique obligatoire que si l'addition de sa participation et de celle de Monsieur Bautista Soler Crespo excédait le seuil du tiers du capital et des droits de vote de cette société au terme de l'opération.

En conséquence de cela, la décision de l'AMF constitue un report temporaire dans la réalisation de l'étape finale de l'accord de séparation, pour ce qui est du transfert d'actifs à Medea et de l'offre publique de rachat d'actions.